

REGLEMENT SWISSPEAKS TRAIL édition 2018

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le swisspeaks trail et tout particulièrement les courses 170 et 360 est une compétition extrême de longue durée, nécessitant des capacités mentales et physiques hors-normes et une préparation très poussées. Elle compte beaucoup de passages sur des sentiers très techniques et parfois en haute altitude à proximité des glaciers. Les conditions peuvent être parfois très difficiles (obscurité, vent, froid, pluie ou neige). C'est pourquoi un excellent entraînement et une réelle capacité d'autonomie sont indispensables à tout athlète désirant se lancer dans cette course individuelle.

Pour participer, il est donc indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de la compétition ;
- d'être parfaitement préparé physiquement et psychologiquement ;
- d'avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes liés à ce type d'épreuve, et notamment :
- de savoir affronter, tout seul et sans aide extérieure, des conditions climatiques pouvant être extrêmement difficiles en raison de l'altitude et des conditions météorologiques (nuit, vent, froid, pluie et neige) ;
- de savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques et psychologiques dus à une grande fatigue, à des problèmes digestifs, à des douleurs musculaires ou articulaires, à des petites blessures ou à des excoriations provoquées par une activité prolongée...
- d'être conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que, pour une course en montagne comme la SwissPeaks 360, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La SwissPeaks 360 est une compétition ouverte à tous (âge minimum de 20 ans), sans limitations spécifiques, mais il est vivement conseillé d'avoir déjà participé à d'autres trails de plusieurs jours avant de se lancer dans cette aventure.

Les autres courses du SwissPeaks Trail sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, d'au moins 18 ans le jour de la course (exception initiation Trail, voir ci-dessous)

Le trail des enfants est ouvert à partir de l'âge de 5ans et le 15km à partir de l'âge de 16 ans

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au SwissPeaks Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} octobre 2017 pour la 360 et le 27 octobre 2017 pour les autres courses sur le site internet de la manifestation www.swisspeaks.ch

Droits d'engagement :

- 15 km : 35 CHF
- 35 km : 60 CHF
- 45 km : 80 CHF
- 90 Km : 130 CHF
- 170 Km : 200 CHF
- 360: 650 CHF

Tarif spécial du 27 octobre 2017 au 1er décembre 2017

- 15 km : 25 CHF
- 35 km : 50 CHF
- 45 km : 70 CHF
- 90 Km : 110 CHF
- 170 Km : 170 CHF

La finance d'inscription (pour la 360, 170K et 90K) comprend la participation à la course, le prix souvenir, le repas à l'arrivée, les ravitaillements, les repas dans les bases de vie, le sac suiveur, le transport vers le lieu de départ et le prix finisher.

La finance d'inscription (pour la 45K, 35K et 15K) comprend la participation à la course, le prix souvenir, les ravitaillements, le repas à l'arrivée,

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par email. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes. Pour toute demande d'annulation faite :

- Si un coureur n'est pas en mesure de participer, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix (modification de nom gratuite jusqu'au 20 août 2018)
- Pour ceux qui n'ont personne à qui céder leur dossard **ET** si une ou plusieurs courses devaient être complètes avant l'échéance prévue, alors un système de cession du dossard sera mis en place par l'organisateur pour la/les courses en question. Les annulations seront prises en considération dans l'ordre chronologique de réception d'un email. Une retenue égale à 15% du prix payé pour l'inscription sera retenue chez la personne cédant son dossard afin de pallier les frais administratifs.
- Dans le cas où la course n'est pas complète et que vous ne trouvez personne pour reprendre votre dossard, les règles suivantes sont d'application: avant le 31 décembre 2017 : 70 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés. Du 1er janvier au 31 juin 2018 : 50% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés. Au delà du 1er juillet 2018 : aucun remboursement ne sera effectué.
- Dans le cas d'une blessure entraînant l'incapacité de prendre part au départ, et sous preuve d'un certificat médical envoyé avant le 2 septembre 2018, l'inscription pourra être reconduite à 2019 moyennant des frais administratifs de 20 CHF

Il est toutefois possible de changer de catégorie jusqu'au **15 août 2018**. Aucun remboursement ne sera fait dans le cas où une personne descend de catégorie. Dans le cas contraire, la personne devra payer le montant complémentaire pour arriver à la finance d'inscription de sa nouvelle catégorie.

EQUIPEMENT

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant il est important de noter qu'il **s'agit d'un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. Il est important, en particulier, de **ne pas choisir**

les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc, une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Matériel obligatoire :

Réserve d'eau, minimum 1 litre

Veste imperméable avec capuche

2 Lampes frontales (avec piles de rechange)

Gobelet

Couverture de survie (2.20 x 1.40 m)

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 80cm x 3 cm)

Réserve alimentaire

Pantalon ou collant de course à jambes longues

Veste permettant de résister au mauvais temps en montagne

Téléphone portable en état de marche et allumé

Vêtement chauds longues manches

Gants

T-shirt de rechange

Casquette ou bandana

Lunettes de soleil

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,
- de votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou retrait des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves sur le site du Bouveret (lieu de départ/arrivée).

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant l'équipe médicale
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre l'équipe médicale, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »)

- 144

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Les ravitaillements complets sont composés de: banane, orange, chocolat, fruits sec, fromage, saucisson, biscuit salé, barre énergétique (MuleBar), eau, boisson iso (Punch Power), coca

Les ravitaillements liquides sont composés d'eau

Les bases de vies sont composées des mêmes ingrédients que les ravitaillements complets et en + d'un repas chaud (type pâte) et du thé et bouillon.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours de 360Km, est fixé à 160h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours de 170Km, est fixé à 53h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours de 90Km, est fixé à 24h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours de 45Km, est fixé à 15h.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours de 35Km, est fixé à 10h.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le guide de la course.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

ARRIVEE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher (360, 170 et 80K).

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement (Bouveret).

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus (un sac vous est remis à l'entrée pour vos chaussures).

Un repas est également offert à tous les participants sur le site de l'arrivée.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis :

Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un prix podium.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:
 - o lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - o en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette

assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

MODIFICATION REGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps et sans préavis.

Seul la version française en format PDF fait foi.